

SECURITY
COUNCILCONSEIL
DE SECURITES/507
20 août 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISHPROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA QUESTION EGYPTIENNE SOUMIS PAR LE REPRESENTANT
DU BRESIL LORS DE LA 189EME SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le différend existant entre le Royaume-Uni et l'Egypte,
soumis à son attention par une lettre du Premier Ministre d'Egypte en date
du 7 juillet 1947,

Prenant acte que les méthodes d'ajustement prévues à l'Article 33 de
la Charte n'ont pas été épuisées et convaincu qu'il serait préférable, dans
les circonstances actuelles, que ce différend soit réglé par ces méthodes;

RECOMMANDE aux Gouvernements du Royaume-Uni et d'Egypte :

a) de reprendre les négociations directes et, dans le cas où ces négocia-
tions n'aboutiraient pas, de rechercher par d'autres moyens pacifiques de
leur choix une solution de ce différend;

b) de tenir le Conseil de sécurité au courant du progrès de ces
négociations.

